

2 - LA FAUNE ET LA FLORE

Avec près de 5 500 arbres d'alignement et 120 000 sujets dans les parcs municipaux, Antony possède un patrimoine arboré particulièrement dense et varié. 268 ont été déclarés « arbres remarquables », notamment du fait de la rareté de leurs essences. Afin de préserver ce patrimoine fragile, une Charte de l'arbre sera signée à la rentrée entre la Ville et le Conseil général. Comme un guide de bonnes pratiques, ce document précise et décrit les différentes opérations à prodiguer aux arbres pour leur assurer une pérennité maximale.

Les superficies boisées se trouvent au nord avec le Parc de Sceaux et un peu plus loin à l'ouest du territoire (forêt domaniale de Verrières). Ces espaces participent au renforcement de la ceinture verte de l'agglomération parisienne.

Le patrimoine naturel est complété par des entités plantées intégrées à l'urbanisation.

Ainsi la commune présente un espace public arboré et soigné grâce aux nombreux espaces plantés comme les placettes, les alignements le long des rues, les cheminements piétonniers et les parcs ou squares : parc Heller, Bois de l'aurore, ...

► LES ESPACES NATURELS

Au cours du XX^{ème} siècle, les affluents de la Seine ont été largement canalisés et endigués dans l'agglomération parisienne. Seuls la Bièvre et le Ru des Godets à Antony font exception.

Du nord d'Antony jusqu'à sa confluence avec la Seine à Paris, **la Bièvre** a été densément urbanisée au cours du XX^{ème} siècle, ne laissant que de rares espaces de respiration autour de la rivière. Aujourd'hui, elle circule le plus souvent en réseau souterrain et n'est donc plus visible dans le paysage. Seul un bras mort dit « bras usinier » (car il alimentait le moulin – dont on peut apercevoir la roue rue P. Legouté) est à l'air libre, au niveau du parc Heller.

Le bassin de retenue de la Bièvre constitue une zone humide de grande qualité d'intérêt régional. C'est la zone humide la plus remarquable des Hauts de Seine et fait partie des sites urbains remarquables à fortes potentialités ornithologiques qui constituent des îlots pour l'avifaune au sein de l'agglomération. Un observatoire ornithologique a été mis en place à l'initiative de la ville d'Antony en 1992 sur le site. 132 espèces d'oiseaux différentes ont été observées sur le site entre 1977 et 1993, parmi lesquelles des espèces rares ou très rares en Ile-de-France dont le butor étoilé, la bécassine sourde, la sarcelle d'hiver, le râle d'eau, le bihoreau gris, la bouscarle de Cetti, le martin pêcheur d'Europe... (voir liste annexée).

L'atout majeur du bassin tient dans l'existence d'une roselière à massettes et accessoirement à phragmites, occupant 1,6 ha soit un quart de la superficie totale du bassin de 6,3 ha. Le deuxième atout du site tient dans sa qualité de milieu humide lui conférant un attrait particulier par la diversité des biotopes réunis sur une faible étendue de surface. Le dernier atout du site tient à l'existence d'une zone d'eau libre de 2,9 ha relativement éloignée de l'activité humaine extérieure. *Quelques mammifères (renard roux, fouine, campagnol amphibie, taupe, chauve-souris,...), batraciens (grenouille verte, crapaud, ...) et reptiles (couleuvre à collier, lézard des murailles)* ont également été rencontrés aux abords du bassin.

L'ensemble de la vallée jusqu'au parc de Sceaux est inscrit à l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (la ZNIEFF « Vallée de la Bièvre », n°1632, de type II, Grand ensemble naturel riche et peu modifié ou offrant des potentialités biologiques importantes).

L'intérêt écologique de ces sites est unique dans le département des Hauts de Seine. Le bassin de retenue de la Bièvre est d'ailleurs devenu une réserve ornithologique qui justifie la création d'une réserve naturelle régionale.

Le projet de remise à l'air libre de la Bièvre va dans le sens d'une valorisation et d'une amélioration importante du site.

Le **ru des Godets**, à la limite de l'Essonne, abrite une des principales prairies humides des Hauts de Seine. Le ru des Godets assure une continuité écologique et paysagère depuis la forêt de Verrières jusqu'à la coulée verte du sud parisien et la Bièvre. Cette continuité est fragile du fait de la faiblesse de son cours par endroits. Le ru des Godets est parmi les derniers cours d'eau vivants du département. Il est accompagné de milieux naturels de valeur et rares dans les Hauts-de-Seine où il constitue une des dernières zones humides. Ce ru a une présence forte dans le paysage urbain car il est bordé de larges prairies inondables et qui va être assuré dans les prochaines années sans doute en partenariat avec le SIAVB (Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la Vallée de la Bièvre). L'amélioration de la qualité des eaux est un objectif essentiel.

Le **parc de Sceaux**, conçu par André Le Nôtre, est un des fleurons de l'art des jardins à la française du XVII^{ème} siècle. Il constitue l'entité naturelle la plus importante de la frange est des Hauts de Seine. Les boisements situés de part et d'autre des parterres ordonnancés ont une valeur écologique importante qui a justifié l'inscription du parc à l'inventaire des ZNIEFF. Le parc s'intègre, avec la vallée de la Bièvre, dans une ZNIEFF de type II (n° 1637). La dimension de l'espace boisé et son imbrication avec de vastes prairies de fauche et la présence de nombreux bassins constituent des éléments de biodiversité.

La perspective du Château projette la vue jusqu'aux crêtes boisées des hauteurs de la Bièvre, qui constituent un horizon naturel indissociable du parc. La vaste partie urbanisée qui l'en sépare est pour partie occultée par les reliefs et la végétation : la maîtrise de l'implantation et du gabarit du bâti ainsi que la préservation des plans visuels arborés qui s'intercalent dans ce secteur est essentielle à la conservation des qualités de ces perspectives. Le parc, relativement isolé de la ville, a bénéficié de l'aménagement de la coulée verte qui a réduit cet isolement.

La **coulée verte du sud parisien** reliant Antony, Châtenay-Malabry, Sceaux, Fontenay-aux-Roses, Bagneux, Châtillon et Malakoff, couvre le tracé du TGV atlantique. Cet espace vert de 7 ha (70 m de large sur 100 m de long) fait partie d'un ensemble qui se déroule sur 12 kms au dessus des voies du TGV atlantique de Vanves à la gare de Massy-Palaiseau.

En 1985, les neuf communes concernées constituées en syndicat mixte ont obtenu que l'Etat finance à 50 % l'ensemble de la couverture du TGV ainsi que son aménagement, la Région à 25%, le reste étant réparti entre le département (15%) et les communes (10%). Depuis juillet 2003 la gestion de la coulée verte a été reprise par le Département.

Cette coulée verte est l'un des espaces linéaires majeurs de la région Ile-de-France. C'est un parc linéaire important en lien avec le parc de Sceaux, les coulées vertes des Godets et des Guillonnières. La coulée verte traverse deux quartiers d'Antony : le quartier des Godets et du Paradis.

La coulée verte est constituée également d'espaces privés attenants à la coulée (principalement des jardins privatifs) : ces espaces participent à sa mise en valeur en créant des horizons.

La **liaison verte des Guillonnières** est une continuité naturelle depuis la forêt de Verrières vers la coulée verte du sud parisien et le parc de Sceaux : aux franges d'Antony, de Châtenay-Malabry et de Verrières, les emprises de prairies arborées de l'A86 sont accompagnées de friches, de jardins et de prairies. L'ensemble constitue une continuité naturelle importante possédant un atout écologique fort : elle permet des échanges biologiques entre les espaces naturels reliés.

► LES ZONES NATURELLES PROTEGEES

Le territoire communal est concerné par :

- une ZNIEFF de type 1 (n° 92002001) dite « Vallée de la Bièvre ». Cette dernière concerne trois départements, l'Essonne, les Hauts de Seine et les Yvelines et traversent les communes de Châtenay-Malabry, Sceaux, Antony, Verrières-le-Buisson, Massy-Palaiseau, Igny, Bièvres, Les Loges-en-Josa, Buc, Jouy-en-Josas. Cette vallée, de 2600 ha, est bocagère en amont, urbanisée en aval avec des coteaux boisés acidophiles, des landes morcelées et un fond de

vallée à prairies inondables. Cet ensemble présente un intérêt de par sa proximité de l'agglomération parisienne.

- un site inscrit (Basses Bièvres). Le site inscrit des Basses Bièvres (arrêté du 13 janvier 1998), d'une superficie de 33,1 ha, ouvert au public, est situé entre la zone industrielle d'Antony et les quartiers résidentiels au nord-ouest de la ligne de chemin de fer. Plusieurs unités paysagères constituent ce site. Le parc Georges Heller, les zones boisées, les terrains de sports, les prairies et les plaines de jeux s'articulent en bordure de l'ancien lit de la Bièvre.
- un site classé (parc de Sceaux). Le site classé du Parc de Sceaux (arrêté du 24 janvier 1958), d'une superficie de 172,2 ha, ouvert au public est installé à la fois à Sceaux et au nord d'Antony. Le territoire communal est concerné par une partie du grand canal, le pavillon de Hanovre (transplanté dans le parc après avoir agrémenté les grands boulevards parisiens). La richesse végétale du parc voit de grands peupliers plantés dans les années 1930 et des arbres centenaires border le plus contemporain parcours sportif. Des équipements sportifs ont été installés dans le parc de la Grenouillère au sud-est, en limite de la route Versailles-Choisy.

Le Schéma départemental des ENS des Hauts-de-Seine, approuvé en avril 2001, en répertorie 4 à Antony :

- la Bièvre (**préserver les zones humides de la Bièvre et des Godets**)
- le ru des Godets
- le parc de Sceaux
- la coulée verte du sud parisien et la **liaison verte des Guillonnières**.

Les espaces naturels sensibles (ENS) vont au-delà de la protection de sites au PLU qui se limite à l'interdiction mais n'introduit pas de dispositions en matière de gestion et d'ouverture au public.

« le schéma des ENS (SENS) vise à préserver ou à restaurer des milieux aujourd'hui très menacés en milieu urbain : prairies de fauche, prés verges, zones humides, fourrés et fruticées. »

► LES PARCS

Deux parcs historiques :

Le parc de Sceaux

Le parc représente 60 ha environ de massifs boisés, 5000 arbres d'alignement, 12 kms de linéaire de rideau, 9 ha de plans d'eau et 40 ha de plaines arborées et pelouse.

Ce parc fut acquis en 1674 par Colbert qui s'occupa de l'aménager. Le Nôtre dessina la plaine des Quatre Statues et le bassin de l'Octogone (en partie sur Antony). Le parc abrite plusieurs constructions dont le pavillon de Hanovre installé sur le territoire communal.

Le parc de Sceaux fut racheté en 1923 par le Département de la Seine. Il remit le parc en état grâce au financement dégagé par le lotissement de ses abords (le lotissement du parc de Sceaux). L'ensemble du parc de Sceaux appartient de nos jours entièrement au département.

Des travaux de rénovation ont permis de restaurer deux bâtiments classiques situés non loin du Château : l'Orangerie et le Pavillon de l'Aurore, élégante construction ornée d'une coupole de Le Brun, jadis entourée d'un jardin potager. Le Grand Canal, les alignements de peupliers, les cascades, les parterres du château et la « plaine des quatre statues » furent redessinés selon les plans du XVIIIème siècle. A l'ouest du grand canal, le paysage a connu un bouleversement important. Le damier végétal formé de près et de bois, visible sur les plans du XVIIème siècle a fait place à une composition triangulaire dominée par le Pavillon de Hanovre. Erigé à Paris, au milieu du XVIIIème siècle et transféré dans le parc en 1931, ce bâtiment commande deux longues perspectives aboutissant aux extrémités du grand canal. Au centre et à la périphérie de ce vaste triangle alternent pelouses, bosquets de cerisiers du Japon, sous-bois et allées herbeuses. Dans cette partie du jardin, la végétation est souvent traitée de façon plus libre qu'autour du château. Cette opposition entre des pays naturels et des parties « à la française », où la nature domestiquée fait écho au passé prestigieux des lieux, est l'un des attraits majeurs du parc de Sceaux.

De nombreuses essences d'arbres sont présentes au sein du parc : marronniers, cerisiers, peupliers, charme et charmillle, chêne pédonculé, érable, hêtre, pins noirs, séquoias géants, épicéas, sapins et douglas, ifs, cyprès, cèdres, arbres fruitiers, platanes, tilleuls, bouleaux, saules, ormes...

Quatre études réalisées par le Conseil Général des Hauts de Seine permettent de mieux cerner la faune et la flore du parc de Sceaux. En effet, l'étude entomologique et chiroptérologique sur le site du **parc de Sceaux** (inventaires complémentaires et propositions de gestion) réalisée par la Direction Générale de l'Aménagement et du Développement Durable, sur quatre périodes : octobre 2004, mars-avril-mai 2005, a permis de recenser :

- trois espèces de Chiroptères (chauve-souris) : le Murin de Daubenton, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius,
- 52 espèces de Lépidoptères (2 microlépidoptères, 13 rhopalocères-papillons de jour, 37 hétérocères-papillons de nuit). Aucune des espèces observées n'est protégée mais 3 espèces sont considérées comme remarquables (la Ohalène trilineée, la Sinuée, le Drap d'Or)
- 9 espèces recensées pour les hyménoptères : Andrenidae 'Andrena Flavipes, Fucata, Nitida, Sabulosa), Anthophorinae (Anthophora Plumipes), Apidae (Apis Melifera), Bombinae (Bombus pascuorum et terrestre), Normanidae (Normada Fuscata).

L'étude ornithologique du Parc de Sceaux, également élaborée par le Conseil Général des Hauts de Seine (Environnement et Cadre de Vie) eRD92005, a permis de recenser la présence de :

- 45 oiseaux nicheurs, des passereaux en majorité, dont 37 nichant régulièrement (voir liste en annexe),
- et de oiseaux de passage (Héron Cendré, Grèbe castagneux....)

L'étude sur les parcs du Sud du Département en zones naturelles protégées, effectuée sur la période 2000-2005, montrent le maintien d'espèces et l'accroissement du nombre d'insectes (libellule,...), des mammifères (renard, chauve-souris), des oiseaux (poules d'eau Gallinula Chloropus, fauvettes grisettes et des jardins, pie-grièche écorcheur, mâle chanteur Hypolaïs polyglotte, épervier, cygnes, troglodytes, chouettes hulottes, colvert, nacré, azuré de la Bugrane,...) et des amphibiens (crapaud commun Bufo Bufo, crapaud accoucheur, grenouille verte et rieuse) à l'exception des reptiles. La faune aquatique s'est installée dans les mares temporaires.

Enfin, le diagnostic faunistique du Schéma Directeur du Parc de Sceaux : régénération des boisements et des alignements, réalisé par le Pôle Aménagement du territoire, sur la période 2004-2005 montre la présence de :

- mammifères et notamment de rongeurs (écureuil européen, campagnol roussâtre, campagnol agreste, surmulot, souris grise),
- de carnivores (renard, belette, fouine)
- d'insectivores (hérisson, musaraignes, taupes)
- d'amphibiens (triton palmé)
- d'insectes (3 espèces déterminantes : sauterelles decticelle bariolée et carroyée, papillon Demi-Deuil ; insectes protégés : coléoptère lucane cerf-volant, papillon Grande Tortue ; criquets)
- de 39 espèces d'oiseaux dont 27 protégées.

A ceci, il faut ajouter les nombreux poissons dans le plan d'eau dont les gardons, tanches, perches, brochets, brèmes,...

Le parc de Sceaux constitue le point de départ du sentier de grande randonnée qui conduit à Neauphle-le-Château (GR11).

La séparation marquée par la RD986 et le centre d'affaires ne permet pas de liaison directe avec la ville.

Seule une continuité est assurée avec le quartier situé à l'est du parc : avenue de la marquise du Deffand et avenue d'Alembert, avenue de la duchesse du Maine (mitoyenne avec la commune de Sceaux). Une entrée latérale se trouve avenue Coysevox. Ce secteur est verdoyant avec de grandes propriétés et des jardins privés importants, et des rues plantées de marronniers.

Le parc Bourdeau

Ce parc intimiste de 1,2 ha se trouve en centre-ville et abrite une demeure construite sous Napoléon III. Il se caractérise notamment par la présence d'arbres remarquables dont certains dépassent 4 mètres de circonférence. Parmi les essences présentes, on trouve le tilleul argenté, le hêtre pourpre, le tulipier de Virginie, l'Orme et un séquoia géant de Californie. Le parc fut acquis par la ville en 1967. De nombreux oiseaux sont repérés dans ce parc : rouge-gorge, pinson, fauvette, verdier, sittelles, mésange charbonnière,...

Le parc Georges Heller

D'une superficie de 9 ha, le parc se situe à l'emplacement d'une ancienne grande propriété qui appartenait, au XVIII^{ème} siècle, au marquis de Castries, maréchal de France et ministre de la Marine sous Louis XVI. Le château fut confisqué pendant la révolution puis vendu comme bien national et démoli en 1815 à l'exception d'une de ses dépendances qui est aujourd'hui une propriété privée. Le parc et le château Sarran (construit vers 1865) furent achetés par la ville en 1938. Ce domaine abrite de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs : terrain de rugby, étang de pêche (l'étang du soleil), plaine de jeux pour enfants, une ferme et un poney-club.

Suite à une analyse de la reproduction des oiseaux dans les nichoirs d'Antony, réalisée en 2002 sur trois mois, par la ville d'Antony, il a été constaté la présence de 42 espèces d'oiseaux différentes (représentant environ 400 oiseaux) dont 28 espèces nicheuses (accenteur mouchet, canard colvert, chardonneret élégant, choucas des tours, étourneau sansonnet, faucon crécerelle, fauvette à tête noire, gallinule poule d'eau, geai des chênes, grimpereau des jardins, grive draine, mésange bleue et charbonnière, merle noir, moineau domestique et friquet, pic épeiche, pic vert, pigeon colombin et ramier, pinson des arbres, pouillot véloce, rougegorge familier, sittelle torchepot, troglodyte mignon, tourterelle turque, verdier d'Europe), 10 espèces utilisant le site comme zone d'alimentation régulière en période de reproduction mais sans y nicher (corneille noire, hirondelle de fenêtre et rustique, martinnet noir, mésange à longue queue, perruche à collier, pic épeichette, pie bavarde, pigeon biset, roitelet huppé) et 4 espèces l'utilisant comme étape lors de leur migration ou de leur dispersion post-nuptiale (bouvreuil pivoine, mésange nonnette, pouillot fitis, serin cini).

Les parcs récents :

Le parc du Breuil et de la Bièvre

Il fut aménagé en 1977 sur l'emplacement d'un terrain vague. Ce parc de 4 ha comprend un terrain de football, un espace multi-usages, un terrain de boules, des jeux pour enfants. Il jouxte le plan d'eau constitué par la retenue de la Bièvre. Classé en zone d'intérêt écologique au plan régional, ce bassin d'orage abrite de nombreuses espèces d'oiseaux.

Le square Marc Sangnier

Ce grand square d'une superficie de 1,8 ha appartenait à l'origine aux Castors, association d'habitants qui construisirent leurs pavillons mitoyens situés dans le quartier. L'alignement des peupliers, des saules pleureurs évoquent le temps où un bras de la Bièvre coulait à l'air libre. Dans ce square, quelques essences se démarquent : le tilleul, le pin, le bouleau, l'érable, le sureau, le robinier.

Le parc de l'Hôtel de Ville

Il comprend également le bâtiment de la sécurité sociale. Ce parc est issu d'une propriété qui appartenait aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, à la famille Trudon, propriétaires de la manufacture royale de cires. Ce domaine, avec son Château, fut acheté en 1896 par Henri Fayet de la Tour. Pendant la deuxième guerre mondiale, le château fut réquisitionné par les services du ravitaillement. Il devint ensuite, de 1946 à 1966, l'Hôtel des Impôts et le tribunal avant d'être démoli en 1967. L'Hôtel de ville fut construit en 1968 au milieu de cet espace vert. En 1986, une place fut aménagée face à l'Hôtel de ville dans le parc. Un amandier planté sous Napoléon III existe toujours en bordure de la rue des Champs. D'autres essences tels le chêne pédonculé, le marronnier d'Inde, le bouleau, l'érable plane, le cèdre de l'Atlas, le charme, le Julipier de Virginier, le Fresno, le Gingko Biloba sont également présentes dans ce parc.

Le bassin de l'Hôtel de ville présente un bel ensemble de plantes caractéristiques des milieux aquatiques, étangs, mares et ruisseaux (le Menyanthe ou tréfle d'eau, le populage des marais, la Sagittaire.

Le square Mère Geneviève

Accessible depuis la ruelle à Riou, ce square de 1500 m², abrite des arbres ou arbustes (érable, sureaux, tilleuls) et des plantes (Ficaire, le Lamier pourpre, le Paturin, le Mouron des oiseaux ou morgeline, la Bourse à Pasteur).

Les Godets

Aménagée avec la ville de Verrières-le-Buisson en 1989, cette coulée verte (distincte de la coulée verte du sud parisien) représente, du côté d'Antony, une superficie de 2,6 ha. De part et d'autre du ru des Godets, qui marque la limite entre les deux communes, la coulée verte représente un espace largement ouvert qui comprend entre autres une pièce d'eau, le bassin de la Noisette.

Dans le prolongement de la coulée verte se trouve le bois des Godets, aux arbres centenaires faisant partie autrefois de la grande propriété de la famille Vilmorin. Il comprend la fontaine des Godets.

Il a beaucoup souffert de la tempête de décembre 1999, de nombreux arbres parmi les plus anciens étant abattus par le vent. Ce bois présente une diversité intéressante d'espèces végétales dont l'érable sycomore, le noisetier, le cornouiller, le hêtre, l'ifs, des peupliers d'Italie et quelques conifères (séquoias, cèdres). Le bassin de la Noisette, aménagé en 1989, est fréquenté par des oiseaux différents selon les saisons (poules d'eau, canards colverts, hirondelles, chevalier Guignette, mésange charbonnière et bleue,...). On y trouve également des reptiles (couleuvre à collier), amphibiens et insectes. Parmi les mammifères, le renard fréquente la coulée verte des Godets.

Le bassin du Paradis

Cet espace vert de 2,2 ha a été aménagé en 1985 autour d'un bassin. Le ru des Godets traverse le bassin puis continue en direction du parc Heller. Autour du bassin du Paradis, des arbres (peupliers) et arbustes variés ont été plantés (cornouiller mâle, le sureau, le merisier) et sont le refuge de canards.

Le parc La fontaine

Il a été créé en 1988 (2,5 ha) sur des terrains vagues cédés par la commune de L'Hay-les-Roses. Il est situé en bordure de la résidence Lafontaine. De jeunes arbres d'essences variées ont été plantés aux bords de la pelouse : érables champêtres, aulnes à feuilles en forme de cœur, oliviers de Bohême, merisiers, saules et noisetiers et d'autres essences sont plus anciennes : des cerisiers, acacias ainsi que des peupliers d'Italie témoignant de la présence souterraine de la Bièvre.

Le quartier La Fontaine est quelques fois survolé d'oiseaux plus rares : Hérons cendrés, corneilles, grues, cigognes, martinets noirs, Martin -Pêcheur, Bergeronnette des ruisseaux, pipistrelles, pigeons ramiers et perruches.

Le bois de l'Aurore

Situé dans le quartier des Rabats, **le bois de l'Aurore**, ouvert au public en 1996, d'une superficie de 2,7 ha, est un véritable poumon vert au sud-est d'Antony.

L'aménagement du Bois avait pour objectif de recréer un bois d'Ile-de-France en conservant le caractère de milieu naturel spontané et en améliorant la biodiversité et de conserver une zone « en réserve » avec un minimum d'intervention. C'est ainsi qu'ont été plantés 120 arbres-tiges, 4000 paliveaux et arbustes et plusieurs centaines de plantes basses et fleur de sous bois. En 1999, 35 espèces d'oiseaux différentes ont été recensées pendant trois mois dont 18 nichant dans le bois. Cette fréquentation est assez exceptionnelle en zone urbanisée et est liée également à la présence de jardins environnants qui jouent un rôle écologique important.

Le square Raymond Sibille

Avenue Léon Blum, un nouveau parc a ouvert ses portes en plein centre-ville. D'une superficie de 15510 m², son histoire est ancienne puisqu'il figure déjà sur un plan de 1674. Vers 1815, le jardin et la maison qui s'y trouve appartiennent à M. de Ballainvilliers. Ils passent par succession à Mme Velpeau, l'épouse du chirurgien qui inventa la célèbre bande qui porte encore son nom. Sa fille en hérite et les vend aux Pères Rédemptoristes.

A la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, le département de la Seine se rend acquéreur de ce bien du clergé. La demeure est détruite et les bâtiments hospitaliers de la pouponnière de l'Assistance publique sont construits, qui, après la Seconde Guerre mondiale, prend le nom de Paul Manchon. Le parc est épargné : ses arbres remarquables, parmi lesquels un hêtre pourpre et un cèdre, sont encore visibles aujourd'hui. Pendant des années, il reste réservé aux seuls résidents et personnels de l'établissement médical.

Propriété du département, il a été mis à la disposition de la Ville lors de la démolition de la pouponnière (transférée au Plessis-Robinson) qui a précédé la construction du collège François Furet. Dans le **parc Raymond Sibille**, un arboretum est actuellement en cours de création. Depuis le 18^e siècle, ce site, avec ses essences rares, est le lieu de toutes les curiosités botaniques : on peut y découvrir *60 espèces d'arbres remarquables* (voir liste en annexe). Un circuit botanique sillonnant la ville sera bientôt mis en place.

Les espaces verts de proximité :

Le square du Mont Blanc

Il se situe à l'entrée du grand ensemble (7500 m²). Il comprend de nombreuses espèces d'arbres fruitiers (cerisiers, noisetiers, noyers) qui témoignent de l'existence d'un ancien verger et également des hêtres, des bouleaux, des chênes, des cassiflores, un liquidambar et de nombreux conifères.

Le square de Collegno

Il est localisé près de l'Hôtel de ville (3500 m²), au croisement de plusieurs rues notamment celles de l'Eglise et de l'Abbaye. Quelques arbres et arbustes agrémentent le parc : forsythias, cognassiers du Japon, pommier, cyprès de l'Arizona, orangers du Mexique, sophora japonica. Divers espèces d'oiseaux peuvent être observées : le verdier, l'étourneau, la tourterelle, des geais.

Le square du 08 mai 1945

Il marque l'entrée du quartier des Fleurs et jouxte un autre espace vert dans lequel se trouve une stèle commémorant l'entrée à Antony du Général Leclerc venant libérer Paris en août 1944. Bouleaux, saules pleureurs et conifères sont les essences les plus représentées.

Si nous ajoutons à tous ces espaces verts ceux liés aux équipements sportifs (comme le stade US Metro), scolaires ainsi que la résidence universitaire, l'aménagement des carrefours et des ronds-points, les alignements d'arbres, les massifs de fleurs et d'arbustes, les plantations dans la zone industrielle, la commune possède un patrimoine végétal très intéressant.

► LES ALIGNEMENTS D'ARBRES

Les principales essences que l'on retrouve tout au long des rues d'Antony sont : **les platanes** (surtout le long de la RD920), **les marronniers** (au sein des différents quartiers) ou **les tilleuls** (notamment près du parc de Sceaux).

L'axe majeur : la RD920, qui traverse le territoire communal du nord au sud, est planté sur les deux tiers de sa longueur. Les platanes longent la nationale de son entrée au nord de la commune, jusqu'au croisement avec l'avenue Jeanne d'Arc et l'avenue de la Concorde. Et cet alignement reprend, de part et d'autre de la voie, à partir du croisement avec l'avenue Armand Guillebaud et ce jusqu'à l'avenue du président Kennedy, tout au sud du territoire.

En fait, l'absence d'alignement correspond au centre ville d'Antony : entre l'avenue de la Providence et la caserne de pompier.

L'alignement du bâti sur la rue, la densité des commerces, les trottoirs aménagés, l'emprise plus restreinte de la voirie marque le caractère plus urbain de la nationale, alors qu'en dehors du cœur de ville, le couloir de platanes renforce l'aspect de corridor de la RD920.

Cet alignement de platanes est caractéristique de la RD920 puisque l'on retrouve ce principe dans certaines communes qu'elle traverse telle Bourg-la-Reine.

En ce qui concerne les autres axes principaux, ils possèdent tous quasiment des alignements d'arbres :

- La RD986 est bordée de tilleuls à grandes feuilles lorsqu'elle longe le parc de Sceaux.
- La rue de Châtenay, qui part du centre ville vers le nord (Sceaux et Châtenay-Malabry), a un aspect vert de part son alignement d'arbres (platanes) et aussi des parcs privés ou publics.

Seule l'existence d'un mur tout du long de cette rue est un frein à une plus grande ouverture vers ces espaces verts, privés ou publics

- L'avenue du Président Kennedy, qui marque la limite communale avec Massy, au sein du grand ensemble, est une voie structurée par les alignements de tilleuls. Certains d'entre eux étant dégradés, ils ont été remplacés par 115 **arbres, des ormes en particulier, qui est une essence à la fois plus résistante et mieux adaptée à la configuration du site.**
- La rue Adolphe Pajaud a un double alignement entre Massy et l'IUFM : latéral avec des platanes et des peupliers sur un terre plein central. Cela forme deux couloirs d'arbres et marque la séparation entre le collectif du parvis de la Bièvre et le résidentiel de l'autre côté de la départementale.
- L'avenue du Bois de Verrières, la rue des rabats et l'avenue Jean Monnet sont longées par des platanes et des tilleuls

Les axes de circulation locaux sont aussi très bien plantés. Les plus marquants dans le paysage urbain sont, par exemple :

- A l'ouest, des acacias tout le long de la rue François Molé
- Au nord, des marronniers dans l'avenue Lebrun, l'avenue Lenotre et les rues adjacentes (près du parc de Sceaux)
- A l'est, des allées plantées, convergent sur la place de Lewisham. Les nombreux alignements centrés sur cette même place occultent le bâti. Outre un environnement qualitatif du quartier, cela peut poser un problème en termes de repère dans ce secteur résidentiel.
- Au sud, des aménagements paysagers importants dans la zone industrielle : on y trouve tout type de plantations : aussi bien des arbres de haute tige (avec des peupliers avenue Léon Jouhaux), que des arbres fruitiers dans les impasses (voies privilégiées de desserte des entreprises), des érables et des haies de Berbéris sur le côté des avenue François Sommer ou Léon Harmel, ou encore des massifs de plantations basses sur le terre plein central de ces avenues (qui accueillent aussi les lignes hautes tension, bien fondues dans l'environnement). Cette zone, qui pourrait facilement être marquée par un profond manque d'attractivité est nettement revalorisée par la qualité de ses aménagements et le très bon entretien des espaces publics.

► LES ESPACES PRIVÉS

L'aspect vert de certains quartiers est dû aussi aux espaces privés. Il convient de continuer à protéger les cœurs d'îlot.

Les clôtures sont majoritairement des grilles, sur des murs ou sous-bassements en pierre à clair voie : ce qui donne une faible ouverture sur ces jardins privés.

De nombreux espaces verts aussi sont aménagés en bas des collectifs.

La Bièvre traverse Antony (canalisée en grande partie, on l'aperçoit dans le parc Heller) et marque son territoire : entre vallée et coteaux.

Les espaces verts ou non bâtis représentent 19% du territoire communal, soit 180 hectares. Les principaux sont le parc de Sceaux, le parc Heller, la coulée verte, et le Bois de l'Aurore.

Ces espaces de détente et d'aération du tissu urbain sont complétés par de nombreux squares, parcs plus petits, aménagements paysagers, alignements d'arbres ou encore jardins privatifs verdoyants répartis harmonieusement sur la commune....